

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Du 07 novembre 2025 à 18h30.

L'an deux mil vingt-cinq le vendredi 07 novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur LETIENNE Bruno, Le Maire.

Présents : Bruno LETIENNE, Vincent FOREY, Laurence MARTINOT, Philippe BLOT, Sylvain BRUCHON, Vanessa PAILLARD, Véronique MAESSEN, Sandrine CARRON (Arrivée à 19h), Lionel JULIEN, Dominique BELLOCHE SAINT-PAUL

Représentés : Joël MAIRRY représenté par Lionel JULIEN, Romuald TOULOUSE représenté par Philippe BLOT, Marise MOLARD représentée par Vincent FOREY

Absents et excusés : Adeline GAGNEPAIN, Serge MILLOT

Lionel JULIEN est nommé secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers	15
En exercice	15
Présents :	10
Votants	13

Date de la convocation : le 03 novembre 2025

Approbation du PV du Conseil Municipal du 25/09/2025 à l'unanimité.

N° 2025/65

Tarif dépôt sauvage

M Le Maire explique qu'il y a une augmentation de dépôts sauvages sur la Commune et que les agents techniques passent du temps à tout emporter à la déchetterie.

Les tarifs actuels étant de 100€ pour le 1er dépôt et de 200€ pour le 2ème, M Le Maire souhaiterait augmenter les montants.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- Définit les montants suivants:

* 1er dépôt: forfait 200€ + temps passé des agents au montant du salaire chargé,

* 2ème dépôt: forfait 300€ + temps passé des agents au montant du salaire chargé.

N° 2025/66

Création de poste permanent agent d'accueil

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L 313-1

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu le tableau des effectifs ;

Le maire informe l'assemblée,

Que, compte tenu de l'évolution des missions dévolues à l'emploi agent d'accueil et agent de l'agence postale, il convient de créer un poste adjoint administratif à 35h00.

Le maire propose à l'assemblée,

Conformément aux dispositions fixées par l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, de créer un emploi permanent d'adjoint administratif (temps complet) à raison de 35 heures par semaine pour les missions suivantes :

- Accueil du Public
- Gestion de l'urbanisme
- Gestion du service eau et assainissement
- Gestion de l'état civil
- Gestion des actes administratifs
- Gestion de l'agence Postale

-...

à compter du 1^{er} janvier 2026.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe ou le cas échéant par un agent contractuel selon les dispositions de l'article L 332-14 ou L 332-8 du code général de la fonction publique. En cas de recrutement d'un contractuel en référence à l'article L 332-8 du code général de la fonction publique, sont précisés :

- le motif invoqué du recrutement d'un agent contractuel : poste non pourvu par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire
- le niveau de recrutement : expérience professionnelle souhaitée
- le niveau de rémunération : la rémunération et le déroulement de carrière correspondront au cadre d'emplois d'adjoint administratif 2^{ème} classe.

Après délibération, à 11 voix pour et une abstention, Le conseil municipal :

- **ADOpte** la proposition du maire de créer un emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures par semaine, à compter du 1^{er} janvier 2026 et selon les modalités décrites ci-dessus ;
- **ADOpte** le tableau des effectifs modifié en annexe ;
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants ;
- **AUTORISE** le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

N° 2025/67

Décision modificative n°3 – Budget principal

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de

l'exercice 2025, étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
014 - 7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0	1 000
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	1 000
Investissement		Recettes	Dépenses
		0	0
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		0	1 000

Entendu cet exposé,

Après délibération à l'unanimité, Le Conseil municipal:

- **APPROUVE** la décision modificative n°3/2025 du budget Principal telle que présentée ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents inhérents à la présente délibération.

N° 2025/68

Admission créances éteintes

M le Maire présente au Conseil Municipal une demande d'admission en créances éteintes consécutive à une décision de justice d'effacement de dette découlant d'un surendettement d'un particulier.

Les crédits nécessaires aux budgets eau et assainissement étant ouverts, il est proposé aux membres du conseil municipal d'émettre les mandats suivants :

Budget EAU 32102

Liste 7867530432 c/6542 Admission créances éteintes : 42.35€

Budget ASSAINISSEMENT 32103

Liste 7867530432 c/6542 Admission créances éteintes : 344.08€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité:

- D'ADMETTRE en non-valeurs les titres ci-dessus,
- DIT que cette somme sera mandatée au compte 6542 « Admission en créances éteintes ».

Affaires diverses :

- Abribus : La commune a reçu l'accord du Conseil Régional pour l'installation de l'abri bus : une commission travaux est à prévoir

- Mur de la maison Gouot => il a été démolé car il penchait sur la maison : devis complémentaire de 5000€ HT de M Coulon Dominique,
 - Visite de l'architecte ce jour,
 - Distribution des affouages ce jour,
 - Logement 11 Rue du Port : Suite à l'intervention de l'entreprise ROY, une demande de réparation complémentaire pour l'entourage de la cheminée et de la parabole.
- Suite aux travaux, voir pour la revalorisation du loyer des logements.

Arrivée de Mme Carron Sandrine.

- Logement 27 Rue du Four : les travaux étant terminés, la remise de 2 mois de loyer sera appliquée sur novembre et décembre,
- Commission des maires à la CCLTB : le coût des élèves est en augmentation,
- Présentation de Pierre Paul & Compagnie => démarche de commerce solidaire.

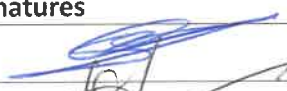
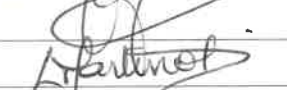
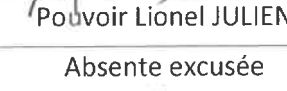
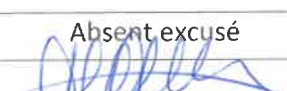
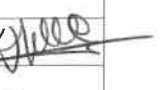
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h18.

Le Secrétaire



Le Maire



Noms – Prénoms		Signatures
Bruno LETIENNE	Maire	
Vincent FOREY	Adjoint	
Laurence MARTINOT	Adjointe	
Joël MAIRRY	Adjoint	Pouvoir Lionel JULIEN
Adeline GAGNEPAIN	Adjointe	Absente excusée
Philippe BLOT	Conseiller Municipal	
Sylvain BRUCHON	Conseiller Municipal	
Romuald TOULOUSE	Conseiller Municipal	Pouvoir Philippe BLOT
Vanessa PAILLARD	Conseillère Municipale	
Serge MILLOT	Conseiller Municipal	Absent excusé
Véronique MAESSEN	Conseillère Municipale	
Sandrine CARRON	Conseillère Municipale	Arrivée à 19h
Marise MOLARD	Conseillère Municipale	Pouvoir Vincent FOREY 
Lionel JULIEN	Conseiller Municipal	
Dominique BELLOCHE SAINT-PAUL	Conseiller Municipal	